

ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. UN PRISONNIER D'OPINION QATARIEN LIBÉRÉ

Le prisonnier d'opinion Mahmoud al Jaidah a été gracié le 22 mai dernier et renvoyé au Qatar. Cet homme purgeait une peine de sept ans de prison.

Le 22 mai 2015, le ressortissant qatarien **Mahmoud al Jaidah** a été gracié par le président des Émirats arabes unis, Khalifa bin Zayed al Nahyan, et renvoyé dans son pays le jour même. Ce médecin avait été condamné à sept ans d'emprisonnement le 3 mars 2014, après avoir été arrêté sans mandat le 26 février 2013 alors qu'il attendait son avion pour le Qatar à l'aéroport international de Doubaï. Les autorités l'ont maintenu en détention dans un lieu inconnu pendant plusieurs mois et ont refusé de révéler à ses proches où il se trouvait. Elles l'ont finalement autorisé à recevoir quelques rares visites de sa famille.

Lors de son procès, qui a commencé le 4 novembre 2013, Mahmoud al Jaidah a affirmé que les agents chargés de son interrogatoire l'avaient frappé au visage et sur la plante des pieds, privé de sommeil, constamment exposé à une lumière vive, obligé de boire un liquide non identifié – qu'il pensait être du poison – et menacé de lui arracher les ongles et de le suspendre à l'envers jusqu'à ce que mort s'ensuive. Le 11 mars 2013, cet homme a été poussé à faire une déclaration devant une caméra. En échange, on lui avait promis qu'il serait relâché et renvoyé chez lui mais au lieu de ça, il a été maintenu en détention. Il a également dû apposer sa signature et ses empreintes digitales sur des documents qu'il n'a pas été autorisé à lire. Mahmoud al Jaidah n'a pu s'entretenir avec son avocat qu'à deux reprises, après le début de son procès. Il a été maintenu en détention secrète jusqu'au 17 novembre 2013, date à laquelle il a été transféré vers la prison d'Al Razeen à Abou Dhabi. Son avocat a fait l'objet d'une étroite surveillance pendant le procès.

Malgré les allégations de torture de Mahmoud al Jaidah, le tribunal n'a ordonné aucune enquête indépendante à ce sujet et a accepté ses « aveux » comme élément de preuve. En vertu de l'article 180 du code pénal émirien, le prévenu a été déclaré coupable d'avoir « fourni un soutien financier aux familles de membres d'Al Islah » condamnés à l'issue d'un procès collectif en 2013.

Son fils Abdulrahman al Jaidah a assisté au procès. Le 23 décembre 2013, des agents de la sûreté de l'État lui ont demandé de sortir de la salle. Ils l'ont menotté, lui ont mis un sac sur la tête pour l'empêcher de voir où ils allaient et l'ont conduit dans un lieu inconnu où ils l'ont interrogé au sujet de sa campagne publique en faveur de la libération de son père. Il a réclamé un avocat, en vain. Les agents lui ont relevé ses empreintes et scanné l'iris de ses yeux, puis ils l'ont obligé à signer des excuses pour « avoir dénigré les Émirats arabes unis ». Ils l'ont renvoyé au Qatar en avion le lendemain, sous escorte.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 301/13. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/mde25/002/2014/en/>.

Noms : Mahmoud al-Jaidah et Abdulrahman al-Jaidah

Hommes

Informations complémentaires sur l'AU 301/13, MDE 25/1857/2015, 15 juin 2015

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

